Nations Unies **E**/ECA/CGSD/1/inf.2



# Conseil économique et social

Distr. générale 15 octobre 2015

Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique Comité du genre et du développement social Première session Addis-Abeba, 17 et 18 décembre 2015

#### Aide-mémoire

### I. Introduction

- 1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise, par l'intermédiaire de sa Division des politiques de développement social, la première session du Comité du genre et du développement social, qui se tiendra à Addis-Abeba, les 19 et 20 novembre 2015.
- 2. Le Comité est un organe statutaire composé d'experts et de décideurs qui fournit des orientations et des conseils à la Commission sur les questions touchant à la problématique hommes-femmes et au développement social. Conformément à son mandat, il donnera un cadre stratégique et une direction au travail de la Division des politiques de développement social, en passant en revue les activités mises en œuvre pendant la période 2014-2015 et celles programmées pour l'exercice biennal 2016-2017. Les délibérations du Comité aboutiront à des recommandations en vue de renforcer les sous-programmes de la CEA sur la problématique hommes-femmes et le développement social afin qu'elle serve au mieux les États membres africains et les organisations régionales et sous-régionales africaines.
- 3. Le thème de la première session du Comité, « Objectifs de développement durable en Afrique: Renforcer les politiques de développement social soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes », se situe dans la ligne des processus politiques et des dialogues en cours à l'échelle régionale et mondiale sur un développement inclusif et durable. Les résultats de la session contribueront à définir les priorités de l'Afrique en ce qui concerne l'égalité des sexes et le développement social et à façonner les processus mondiaux mentionnés.
- 4. La session du Comité sera organisée dans un contexte marqué par un certain nombre de cadres régionaux et mondiaux de développement, dont l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable, et le résultat du processus mondial sur le programme de développement pour l'après-2015, auquel l'Afrique a contribué grâce à sa position commune. Les objectifs de développement durable ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2015, à New York.
- 5. En outre, la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015, aboutira à un nouvel accord international dans ce domaine, applicable à tous les pays, avec pour objectif

de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C. Un élément crucial est l'attention accordée aux questions relatives à l'égalité des sexes et au développement social dans ces processus.

## II. Objectifs

- 6. La session du Comité offrira aux États membres un espace de réflexion sur les questions structurelles et émergentes relatives à l'égalité des sexes et au développement social dans les contextes régional et mondial du développement. Ce faisant, les stratégies les plus efficaces pour aborder les problèmes liés à l'égalité des sexes et au développement social en Afrique, ainsi que le rôle que la CEA pourrait jouer à cet égard, seront examinés.
- 7. En particulier, le but de la session du Comité est d'étudier les progrès de l'égalité entre les sexes et du développement social en Afrique et de recenser les difficultés, ce qui a fonctionné et les lacunes dans la mise en œuvre pour assurer que les effets souhaités soient obtenus.

## III. Résultats et produits attendus

8. Un certain nombre de résultats et de produits sont attendus à l'issue de la première session du Comité.

#### Résultats

- a) Meilleure compréhension par le Comité des méthodes pouvant être utilisées pour résoudre de manière plus efficace les problèmes relatifs à l'égalité hommes-femmes et au développement social, au moment de l'élaboration des politiques, de leur mise en œuvre et des processus de réformes ;
- b) Capacité renforcée des États membres d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en matière d'égalité des sexes et de développement social, et d'en assurer le suivi ;
- c) Partenariats renforcés en vue d'interventions améliorées face aux perspectives et difficultés du développement social en Afrique ;
- d) Meilleure compréhension du rôle que la population de l'Afrique et le phénomène actuel d'urbanisation pourraient jouer en faveur de la transformation inclusive et durable du continent.

#### Produits

9. À l'issue de la session, les conclusions et recommandations élaborées par les experts et décideurs seront adoptées. Elles seront par la suite intégrées à un rapport.

## IV. Rôle du Comité du genre et du développement social

10. Le rôle du Comité est défini au paragraphe 18A.45 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014–2015 (A/68/6), qui est libellé comme suit :

Organe consultatif formé d'experts et de décideurs, le Comité du développement social est chargé de guider la Commission dans son travail de promotion d'un développement humain et social équitable et sans exclusive en Afrique, en particulier sur les questions d'égalité hommes-femmes, d'emploi, de développement de la population et de la jeunesse, de protection sociale et d'urbanisation. Il examine les activités de suivi des conférences et des

programmes d'action régionaux et mondiaux dans les domaines du développement social, notamment les programmes d'action mondiaux et régionaux pour la promotion de la femme. Il étudie en outre les grandes tendances et questions d'intérêt régional en matière de développement humain et social. Il se réunit tous les deux ans.

#### 11. Plus particulièrement, le Comité :

- a) Donne des conseils et des avis qualifiés concernant les priorités et les activités de la Division ;
  - b) Passe en revue les activités passées et les programmes futurs ;
- c) Émet des recommandations en vue du renforcement des programmes de la CEA afin que cette dernière serve au mieux les États membres et les communautés économiques régionales ;
- d) Donne des orientations sur les politiques à mener pour assurer que les activités permettent utilement de répondre aux besoins de développement de l'Afrique et de résoudre les problèmes de développement du continent ;
- e) Appuie l'exécution et le suivi du programme régional et international en matière de politiques relatives aux domaines de travail de la Division ;
- f) Appuie le partenariat de la CEA avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, et avec des partenaires de développement.

## V. Élection du Bureau

- 12. Le Comité élira, pour un mandat de deux ans (2016-2017), un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux rapporteurs. L'élection du Bureau aura lieu à la première séance. Par la suite, le Bureau sera élu tous les deux ans. L'élection des membres du Bureau se fera sur la base de trois critères : géographie (un représentant de chaque sous-région), langue et sexe.
- 13. Le Bureau sera élu à la suite de consultations avec des membres de haut rang du corps diplomatique, les membres du Comité et le secrétariat du Comité (CEA).

#### VI. Modalités de la session

14. La première session sera structurée en séances plénières, suivant le programme de travail ci-joint. Des exposés thématiques seront présentés par le secrétariat et seront suivis par des débats en plénière pendant lesquels les membres du Comité feront des remarques, tireront des conclusions et feront des recommandations.

#### VII. Documents

- 15. La première session du Comité se tiendra sur la base des rapports des sous-programmes suivants :
  - Projet d'ordre du jour provisoire, projet de programme de travail et projet d'ordre du jour annoté;
  - Rapport de la Division des politiques de développement social au Comité;

- Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique;
- Projet de rapport sur le développement social en Afrique ;
- Indicateur de développement social en Afrique ;
- Rapport sur l'urbanisation ;
- Rapport sur la jeunesse africaine.
- 16. D'autres publications non récurrentes et des documents techniques seront également distribués pendant la session aux fins d'information.

## VIII. Participation

17. Le Comité est composé d'experts des pays membres de la CEA, issus des ministères et de la Commission de l'Union africaine, ainsi que de représentants du système des Nations Unies, d'organisations de la société civile, des milieux universitaires et des communautés économiques régionales, en qualité d'observateurs. La CEA et la Division des politiques de développement social sont les organisateurs et assurent le secrétariat du Comité.

## IX. Langues

18. La session se déroulera en anglais et en français et des services d'interprétation simultanée seront assurés dans ces deux langues.